

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1057)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC5

présenté par
M. Durand, rapporteur

ARTICLE 21

I. - A l'alinéa 3, substituer aux mots :

« du système éducatif »,

les mots :

« du système scolaire ».

II. Procéder à la même substitution dans l'ensemble de l'article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.